NATIONS UNIES

TD

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr.
LIMITEE

TD/B/WP/L.73
8 décembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Vingt-sixième session
Genève, 4 décembre 1995
Point 3 de l'ordre du jour

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT

Projet de conclusions concertées

Le Groupe de travail :

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement, ainsi que des renseignements statistiques complémentaires présentés par le secrétariat (TD/B/WP.2/92 et Add.1);

2. Note avec préoccupation les conséquences négatives pour plusieurs activités de coopération technique de la CNUCED d'une baisse persistante du financement provenant du PNUD;

3. Se félicite du soutien financier croissant apporté par les Etats membres et d'autres donateurs aux programmes de coopération technique de la CNUCED;

4. Prie le secrétariat de continuer à tenir les missions permanentes à Genève régulièrement informées de l'évolution et des progrès enregistrés dans le domaine de la coopération technique;

5. Prend note des renseignements fournis par le secrétariat concernant la répartition des dépenses d'appui, et prie le secrétariat de présenter par écrit des renseignements détaillés sur les progrès accomplis dans l'application des décisions pertinentes du Conseil;

6. Prie le secrétariat de fournir des renseignements complémentaires sur l'utilisation des fonds du budget-programme pour le soutien des activités de coopération technique;

7. Encourage le secrétariat à améliorer l'échange d'informations sur les activités de coopération technique avec d'autres organisations proposant une coopération technique dans le domaine du commerce et du développement, et à s'efforcer de conclure des mémorandums d'accord avec ces organisations en vue d'améliorer la coopération et de garantir synergie et complémentarité;

8. Prend note de l'étude approfondie sur le programme SYDONIA (TD/B/WP/93);

9. Loue le secrétariat pour l'expansion rapide du programme SYDONIA, qui s'est révélé être un instrument efficace et important pour la réforme et la modernisation des douanes partout dans le monde dans le contexte du programme relatif aux poles commerciaux et du programme relatif à l'efficacité commerciale;

10. Souligne la nécessité d'assurer la permanence et la viabilité du programme SYDONIA dans le contexte des contraintes financières globales et des priorités de programmation de la CNUCED;

11. Prie le secrétariat, dans le cadre de la préparation de la neuvième session de la Conférence :

a) D'élaborer différentes options visant à améliorer le programme SYDONIA et la structure des ressources nécessaires pour renforcer la viabilité financière à long terme du programme;

b) D'entreprendre les travaux préparatoires nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de consultations régulières entre les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat concernant le programme SYDONIA;

12. Prie le secrétariat de présenter, à l'occasion du prochain examen de la coopération technique, une documentation comprenant notamment :

a) Des données concernant spécifiquement la coopération de la CNUCED dans les pays les moins avancés;

b) Des données comparatives sur l'évolution des dépenses par région et par programme sur une période de quatre ans;

c) Une étude approfondie du programme TRAINFORTRADE;

d) Un rapport sur le thème de la coopération technique concernant les lois et la politique relatives à la concurrence.